

COMPTE RENDU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

JEUDI 9 JUILLET 2020 • 18H00

CAC DE CONCARNEAU

ETAT DES PRESENCES

Étaient présents

BACCON Alain, Maguy BAQUE (départ au point 7), BANIEL Pierre, BELLEC Olivier, BESOMBES François, BIGOT Marc, BRAESCU ANDRIEU Morgane, BUCHMULLER Franck, CAPITAINE Monique, CARDUNER Didier, CARON Fabien, COTTEN Michel, DAUTEL Christian, DERVOUT Dominique, DOUX BETHUIS Sonia, DUPUY Julie, EPARVIER Marie-Hélène, ESVANT Catherine, FICHOU André, FRANCOIS Brigitte, GOURLAOUEN Yveline, GUILLOU Valérie, HEMON Patrick-Marie, JAMET Marie Thérèse, JANVIER Elisabeth, LE BARON René, LE BON Thomas, LE BRAS Anthony, LE BRETON Marie-Pierre, LE CORRE Thierry, LE GAILLARD Quentin, LE GUERN Annie, LE MOAL Karen, LE NEVE Evelyne, LOUSSOUARN Michel, MALLEJACQ Éric, MAO Denis, MARREC Sonia, MARTIN Annick, MARTIN Gérard, PAGNARD Guy, PELIZZA Alain, RANNOU Jacques, RENAULT Nathalie, SELLIN Yannick, VOISIN Valérie.

Absents excusés ayant donné pouvoir

Fabrice ROBIN (pouvoir donné à Marc BIGOT)

Claude COCHENNEC (pouvoir donné à Marie-Thérèse JAMET)

Maguy BAQUE (pouvoir donné à François BESOMBES à partir du point 7)

Absents excusés

Néant

ORDRE DU JOUR

1. Installation du conseil communautaire
2. Election du Président
3. Détermination du nombre de Vice-Présidents
4. Election des Vice-Présidents
5. Charte de l'élu local – ANNEXE A et B
6. Détermination du nombre de membres de bureau et de sa composition
7. Election des autres membres du bureau
8. Détermination des modalités de composition des commissions et d'association éventuelle des conseillers municipaux
9. Délégations du Conseil communautaire au Président
10. Information sur les décisions prises par le Président
11. Date du prochain bureau et conseil communautaire

1. INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

André FIDELIN est honoré de Présider l'introduction de ce conseil communautaire particulier dans une configuration inédite de crise sanitaire. La distanciation étant de mise, le conseil à lieu au CAC de Concarneau qui permet de respecter les consignes sanitaires.

André FIDELIN précise que l'article 5 des statuts de Concarneau Cornouaille Agglomération stipule que la Communauté est administrée par un Conseil Communautaire, dont la composition obéit à l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

La représentation des communes au sein du Conseil Communautaire est fixée ainsi qu'il suit par accord local conformément à l'arrêté préfectoral n°2019-276-0002 du 3 octobre 2019 faisant suite à la délibération du conseil communautaire du 16 mai 2019 et aux délibérations favorables des communes membres : le nombre total de délégués communautaires de CCA est fixé à 48 sièges répartis comme suit entre ses communes membres.

Nom de la commune	Nombre délégués communautaires
CONCARNEAU	18
ROSPORDEN	7
TREGUNC	7
MELGVEN	3
ELLIANT	3
SAINT YVI	3
PONT AVEN	3
NEVEZ	3
TOURCH	1
TOTAL	48

Ces conseillers

communautaires ont été élus le 15 mars 2020 (au 1^{er} tour) ou le 28 juin 2020 (au 2nd tour). Les conseillers élus au 1^{er} tour ont été automatiquement installés le 18 mai 2020. Il convient à présent d'installer l'intégralité des membres du conseil communautaire.

- Les conseillers sus-nommés, élus dans leurs communes respectives, sont déclarés installés.

Commune	TITRE	NOM	PRENOM
CONCARNEAU	Monsieur	BIGOT	Marc
	Monsieur	MALLEJACQ	Eric
	Monsieur	BESOMBES	François
	Madame	BAQUE	Maguy
	Monsieur	LE GAILLARD	Quentin
	Madame	CAPITAINE	Monique
	Madame	MARTIN	Annick
	Madame	GUILLOU	Valérie
	Monsieur	HEMON	Patrick
	Madame	MARREC	Sonia
	Madame	LE NEVE	Evelyne
	Monsieur	LE CORRE	Thierry
	Monsieur	ROBIN	Fabrice
	Madame	JANVIER	Elisabeth
	Monsieur	LE BON	Thomas
	Madame	DUPUY	Julie
	Monsieur	LE BRAS	Anthony

	Madame	RENAULT	Nathalie
ELLIANT	Monsieur	LE BARON	René
	Madame	LE GUERN	Annie
	Monsieur	CARON	Fabien
MELGVEN	Madame	ESVANT	Catherine
	Monsieur	FICHOU	André
	Madame	EPARVIER	Marie-Hélène
NEVEZ	Monsieur	BACCON	Alain
	Madame	GOURLAOUEN	Yveline
	Monsieur	MARTIN	Gérard
PONT AVEN	Monsieur	DAUTEL	Christian
	Monsieur	LE BRETON	Marie-Pierre
	Monsieur	BUCHMULLER	Franck
ROSPORDEN	Monsieur	LOUSSOUARN	Michel
	Madame	JAMET	Marie Thérèse
	Monsieur	RANNOU	Jacques
	Madame	COHENNEC	Claude
	Madame	LE MOAL	Karen
	Monsieur	MAO	Denis
	Monsieur	BANIEL	Pierre
SAINT YVI	Monsieur	PAGNARD	Guy
	Madame	FRANCOIS	Brigitte
	Monsieur	PELIZZA	Alain
TOURCH	Monsieur	COTTEN	Michel
	Madame	BERNARD (suppléante)	Annick
TREGUNC	Monsieur	BELLEC	Olivier
	Madame	DOUX BETHUIS	Sonia
	Monsieur	SELLIN	Yannick
	Madame	VOISIN	Valérie
	Monsieur	CARDUNER	Didier
	Madame	BRAESCU ANDRIEU	Morgane
	Monsieur	DERVOUT	Dominique

André FIDELIN déclare que tous les conseillers sont installés, demande qu'ils précisent s'ils sont porteurs d'un ou deux pouvoir(s) et au nom de quelle(s) personne(s) et constate que le quorum est atteint.

Avant de passer la Présidence à M. Pierre BANIEL, doyen d'âge, André FIDELIN indique avec émotion qu'il va quitter cette instance après 12 années dans la collectivité : 6 années en tant que 1^{er} Vice-Président chargé de l'économie et ensuite 6 années à la Présidence. Ce fut un enrichissement personnel conduit par une volonté de faire évoluer ce territoire en lui apportant les atouts pour le développer. Il remercie pour le travail d'équipe qui a permis au territoire de grandir et salue la dynamique collective où chaque maire et chaque élu communautaire a œuvré pour tirer vers le haut le territoire, avec bon esprit et bon sens. Son souhait est que la priorité soit donnée au consensus en faveur de l'intérêt général plutôt qu'au dogmatisme politique.

Il remercie les agents de la collectivité compétents et disponibles avec qui il a travaillé de manière très agréable pendant 12 ans. Il retient les grands changements en matière d'économie, de tourisme, d'eau et d'assainissement qui sont intervenus avec la loi Notre. Il a eu la satisfaction de mener la Présidence de l'EPIC office de tourisme communautaire pendant quelques mois. La création de cet EPIC fut une mission délicate mais remercie les acteurs volontaires qui ont contribué à la mise en œuvre de ce projet. Il rappelle également les mouvements liés à la

mutualisation des services (services communs RH, SI, finances, marchés publics, urbanisme), mutualisations qui se sont enchainées très rapidement mais pour lesquelles il en retire une grande satisfaction. Il suggère que le prochain mandat œuvre à stabiliser ces services. De plus, il craint que la période difficile de crise sanitaire engendre des difficultés d'équilibre financier dans les mois futurs. Pour conclure, il souhaite bonne chance à la future équipe.

André FIDELIN est applaudi.

2. ELECTION DU PRESIDENT

M. Pierre BANIEL, doyen d'âge, indique qu'il est proposé de procéder à l'élection du Président.

En vertu des articles L2122-4 et L2122-7 du CGCT, applicables aux Etablissements publics de Coopération Intercommunale, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire.

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Monsieur Olivier BELLEC se déclare candidat et fait part de son discours de candidature :

« J'ai le plaisir de vous présenter ma candidature à la présidence de Concarneau Cornouaille Agglomération. Même si pour la plupart, vous me connaissez, je vais tout de même me présenter. J'ai 43 ans, je suis marié et papa de 3 enfants. Je suis salarié d'une banque mutualiste du département où j'exerce la profession d'analyste financier auprès des entreprises. J'ai toujours baigné dans le domaine associatif au sein duquel j'ai œuvré pendant 12 ans à la Croix-Rouge Française de Concarneau d'abord et pendant 3 ans à la coprésidence puis à la présidence du Festival des Filets Bleus. Cela m'a permis de développer ma relation aux autres, de comprendre à quel point les échanges et le lien social sont essentiels pour le bien vivre ensemble.

Je suis aujourd'hui maire de la commune de Trégunc depuis 2014, j'entame donc mon deuxième mandat avec passion, et au sein de CCA, sous la présidence d'André FIDELIN, j'étais VP aux finances, aux RH et aux marchés publics.

L'intercommunalité est désormais incontournable, elle est aujourd'hui, pour moi, l'alliance des territoires où nous pouvons, ensemble, mener des politiques publiques structurantes : la transition écologique (encourager et soutenir les adaptations au changement climatique et préserver la biodiversité), le développement économique (accélérer les programmes d'équipement numérique du territoire), le logement (agir sur la production de logements sociaux et programmes de rénovation urbaine), les transports (en soutenant de nouvelles formes de mobilité du quotidien), la cohésion sociale (conforter notre contrat local de santé), une politique culturelle pour tous d'autant plus nécessaire aujourd'hui à l'heure où les exclusions se renforcent et j'en passe !

Les élections municipales passées, on se rend bien compte que la frontière est fine entre les politiques souhaitées sur le plan municipal et les compétences qui portent sur la communauté

d'agglomération. Il est vrai que le citoyen ne se soucie pas du « qui fait quoi » et certains prennent des engagements en matière de déchets, d'économie, de lecture publique, de transports quand bien même la commune n'est plus la seule maîtresse de son destin dans ces domaines.

C'est, je vous l'ai dit, une alliance des communes autrement dit un bloc communal pour construire notre territoire de demain !

La communauté se doit donc d'être agile pour avancer sur des enjeux très différents et satisfaire les besoins des habitants. Quand je parle d'alliance des territoires, c'est véritablement développer des synergies fortes sur le bloc communal, entre la communauté d'agglomération et l'ensemble des communes : Pont-Aven, Névez, Melgven, Tourc'h, Elliant, Rosporden, Saint-Yvi, Trégunc et Concarneau !

Notre communauté d'agglomération doit être le moteur des transitions en tous genres, environnement, économique, solidarités, sociale, numérique, mobilité du quotidien. Un lieu d'expérimentation et un lieu de solidarité au bénéfice des habitants de CCA.

C'est pour cela, que nous devons de manière collégiale, communiquer davantage sur l'action de l'intercommunalité, nous devons faire de la pédagogie pour installer dans l'esprit de nos concitoyens cette idée de proximité ! Ensemble, avec les habitants, nous devons créer une conscience communautaire. Ce sont bien les maires et les élus municipaux qui gèrent les compétences importantes de cette instance, et ensemble, en effet, nous devons tout faire pour rapprocher le citoyen de cet échelon intercommunal.

Une priorisation de nos politiques publiques sera nécessaire. A l'échelle du territoire, la crise sanitaire impactera fortement les finances de CCA et des communes membres sur l'exercice 2020 ainsi que sur les exercices suivants. Les recettes des services, les recettes fiscales et les dotations risquent d'être fortement impactées. Cela nous obligera à revoir en profondeur les équilibres budgétaires présentés en début d'année 2020.

Nous devons nous adapter, nous devons actualiser notre projet de territoire et nous consacrer sur quelques politiques publiques que nous jugerons collectivement comme prioritaire.

Mesdames, Messieurs, Si vous acceptez de me désigner président de cette instance, je m'engage à travailler de manière collégiale avec l'ensemble des VP et des conseillers communautaires, de mettre de la transversalité dans l'ensemble des commissions, d'associer tous les élus communautaires, au-delà de nos différences politiques, et en collaborant avec les forces vives de notre territoire c'est-à-dire les associations, les acteurs économiques et la population !

Je m'engage à porter une vision globale pour l'avenir de notre territoire et de ses habitants.

Je suis fier de vous présenter ma candidature à votre suffrage, je vous remercie de m'avoir écouté ! ».

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (bulletins déposés) : 48

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1

Nombre de suffrages exprimés : 47

Majorité absolue : 24

NOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BELLEC Olivier	47	Quarante sept

Olivier BELLEC est proclamé Président et immédiatement installé.

**Vu le procès-verbal de l'élection du président,
Vu les résultats du scrutin,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,**

Le conseil communautaire :

- ▶ **Au vu du procès-verbal de l'élection et des résultats du scrutin, ci-annexé,**
- ▶ **Proclame l'élection de Monsieur Olivier BELLEC en tant que Président de Concarneau Cornouaille Agglomération, et le déclare immédiatement installé.**

Pierre BANIEL laisse la place au Président nouvellement installé. Le Président est applaudi.

Olivier BELLEC remercie Pierre BANIEL et fait part de son discours d'installation à la Présidence :

« Mesdames, Messieurs, Chers élus,

C'est avec une grande émotion que je vous adresse mes remerciements pour m'avoir élu à la fonction de Président de la Communauté d'Agglomération de Concarneau Cornouaille. Vous pouvez compter sur mon implication pleine et entière. Je m'engage à mettre toute mon énergie au service de notre territoire et de ses habitants.

Je souhaite à cette occasion saluer chaleureusement mon désormais prédécesseur André Fidelin, nous pouvons collectivement l'applaudir.

Je compte sur vous tous pour m'aider à accomplir cette mission au service de l'intérêt général. Désormais mettons-nous au travail :

Je vous propose d'ores et déjà, l'organisation d'une réunion des premières commissions dès la fin du mois d'août pour préparer le bureau et le conseil communautaire du mois de septembre. A cette occasion je vous présenterai les premières délibérations du mandat et un budget supplémentaire qui corrigera le budget primitif voté au mois de mars pour tenir compte des effets du COVID sur nos finances.

Je souhaite aussi vous proposer très rapidement l'organisation d'un séminaire au cours duquel nous pourrions collectivement travailler sur les premières pistes de notre projet politique pour les 6 années à venir, projet que je souhaite coconstruit avec vous toutes et tous, toute sensibilité politique confondue.

Par ailleurs, la Loi Engagement et proximité nous propose de construire un pacte de gouvernance à l'échelle de notre agglomération. Nous aurons l'occasion d'en reparler, mais je souhaite m'inscrire clairement et résolument dans cette démarche afin de construire ensemble une gouvernance moderne, réactive et résolument tournée vers l'intérêt des habitants de notre territoire.

Ce pacte devra ainsi très clairement prévoir le rôle et la place que nous souhaiterons laisser à nos habitants dans l'élaboration de nos politiques publiques. L'abstention massive que nous avons constatée lors des élections municipales et la méconnaissance des politiques publiques portée par nos établissements publics de coopération intercommunale nous imposent désormais de renforcer la démocratie participative. Des outils existent et nous devons nous les approprier.

Beaucoup d'autres dossiers nous attendent et je suis impatient de travailler à vos côtés !

Merci à vous ».

M. Olivier BELLEC est applaudi.

3. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

M. Olivier BELLEC expose que l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales dispose que :

- 1) « Le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents (...) ».
- 2) L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur (...) sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze (...).

20% correspondent donc à 9,6 VP arrondis à l'entier supérieur, soit 10.

30% correspondent à 14,4 VP arrondis à l'entier inférieur, soit 14.

Il rappelle pour information que le nombre de Vice-présidents était de 9 lors du mandat 2014 - 2020.

La conférence des Maires réunie le 30 juin 2020 propose de conserver ce nombre de 9.

Elisabeth JANVIER intervient en tant que nouvelle élue à la liste de Gauche Solidaire et Durable de Concarneau, et souhaite faire part des interrogations de son groupe politique quant au scrutin qui va suivre :

« La gauche, se trouvant majoritaire, nous pensions surement très naïvement que nous aurions une place dans l'exécutif de CCA. Nous représentons 2 420 électeurs et électrices de Concarneau. Nous avons découvert, d'après les informations à ma connaissance à ce jour, que les postes ont

été répartis en conférence des Maires. Notre collectif s'est constitué à partir des constats suivants :

- la perte de confiance croissante de nos concitoyennes et de nos concitoyens en l'action politique sous sa forme actuelle,*
- le fonctionnement opaque dont jouissent des actrices et des acteurs habituels de la politique locale favorisant le désintérêt des citoyennes et des citoyens*
- le manque d'implication de la population dans la sphère politique et dans la vie démocratique*
- le manque d'appui de l'action communale et intercommunale sur les souhaits et les idées exprimés par les citoyennes et les citoyens*

Si les élections au conseil communautaire ne sont là que pour entériner des arrangements entre élu.e.s sous prétexte que les enjeux des intercommunalités ne sont pas d'ordre politique, on se demande comment les électrices et les électeurs peuvent s'y retrouver. Nous comprenons qu'il est nécessaire de trouver des compromis à certains moments mais pas au détriment des règles du respect démocratique et du respect du vote des électrices et des électeurs.

Tout ceci pour vous dire que notre préoccupation première, en tant que représentante de Concarneau Solidaire et Durable sera de veiller à ce que le conseil communautaire ne soit pas seulement une chambre d'enregistrement des décisions prises entre Maires. Nous entendons jouer notre rôle et nous faire les porte-paroles des habitantes et habitants de CCA en développant des formes renouvelées de participation des citoyennes et des citoyens ».

M. Thomas LE BON, de la liste de Concarneau Solidaire et Durable intervient à son tour :

« Compte tenu de la hausse constante de l'abstention, que nous avons encore pu vérifier lors du dernier scrutin, il nous semble capital d'engager un travail de fond à l'échelle du territoire sur la participation citoyenne. Le manque de participation est un phénomène que nous reconnaissons tous comme inquiétant, et M. Bellec vient de le rappeler. Ne rien faire serait une faute. Les délibérations et les décisions du conseil communautaire apparaissent à la plupart de nos concitoyens comme lointaines et opaques. Il est urgent d'œuvrer pour rétablir la proximité et la transparence. C'est pourquoi, nous proposons la création d'une Vice-Présidence particulière dédiée à la participation citoyenne. On pourrait envisager à titre d'exemple, comme piste pour cette Vice-Présidence, la création d'une assemblée de citoyens de l'ensemble du territoire et pour partie tirée au sort, qui servirait d'interface entre notre conseil et la population. On pourrait envisager comme deuxième mesure par exemple, la création d'un conseil des générations futures pour inclure les jeunes du territoire dans les débats démocratiques. Il ne s'agit là évidemment que de pistes ; le sujet est vaste et demande une grande disponibilité pour traiter cette question très importante. C'est pourquoi je vous soumetts aujourd'hui cette proposition de création d'une Vice-Présidence particulière dédiée à la démocratie locale ou, pour l'appeler autrement, à la participation citoyenne. »

Olivier BELLEC considère important d'ouvrir l'instance du conseil communautaire et ajoute qu'il est prévu qu'une des vice-présidences ait la charge de la participation citoyenne. Il constate

également une désertification des habitants de la politique locale et souhaite mener un travail important sur ce sujet.

Olivier BELLEC répond à Elisabeth JANVIER qu'il n'y a pas d'arrangement. La préparation de ce conseil était nécessaire, comme tout conseil, et les maires se sont rencontrés. Il rappelle la légitimité de ces maires élus par les habitants.

Olivier BELLEC propose d'adopter le nombre de Vice-Présidence à 9 et soumet ce vote aux élus à main levée.

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 45 voix pour, 3 voix contre (E. JANVIER, J. DUPUY, T. LE BON), 0 abstention,

Le conseil communautaire :

- ▶ **Décide de fixer le nombre de Vice-Président à 9.**

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

M. Olivier BELLEC expose que vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-2 et L.5211-10, il convient de procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Ceux-ci sont élus selon les mêmes modalités et les mêmes conditions que le Président, au scrutin uninominal à bulletin secret.

▷ ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

M. Marc BIGOT se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

<i>a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>0</i>
<i>b. Nombre de votants (bulletins déposés)</i>	<i>48</i>
<i>c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)</i>	<i>7</i>
<i>d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]</i>	<i>41</i>
<i>e. Majorité absolue</i>	<i>21</i>

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BIGOT Marc	41	Quarante et un

Marc BIGOT a été proclamé premier vice-président et immédiatement installé.

Marc BIGOT remercie l'assemblée pour leur confiance et, en lien avec les propos du Président, il souhaite lui aussi travailler dans un esprit collectif en faveur de l'intérêt général pour l'ensemble du territoire.

▷ ÉLECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Mme Catherine ESVANT se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	47
e. Majorité absolue	24

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
ESVANT Catherine	47	Quarante sept

Catherine ESVANT a été proclamée deuxième vice-présidente et immédiatement installée.

Catherine ESVANT remercie l'assemblée pour son élection et le Président pour sa confiance. Dynamique et motivée, elle ajoute vouloir mettre cette énergie au service du territoire.

▷ ÉLECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

M. Michel LOUSSOUARN se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	42
e. Majorité absolue	22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LOUSSOUARN Michel	42	Quarante deux

Michel LOUSSOUARN a été proclamé troisième vice-président et immédiatement installé.

Michel LOUSSOUARN remercie l'assemblée pour sa confiance et souhaite travailler de manière collective tel que l'a annoncé le Président. Il souhaite travailler sur les sujets économiques et sociaux du territoire, thématiques qui lui sont chères.

▷ ÉLECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Mme Julie DUPUY et M. Michel COTTEN se déclarent candidats.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	48
e. Majorité absolue	25

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
COTTEN Michel	42	Quarante deux
DUPUY Julie	6	Six

Michel COTTEN a été proclamé quatrième vice-président et immédiatement installé.

Michel COTTEN remercie les élus pour leur confiance ainsi que le Président pour les orientations qu'il a esquissé, avec lesquelles il est totalement en accord. Il ajoute qu'il va continuer de servir CCA avec beaucoup de plaisir.

▷ ÉLECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

M. René BARON se déclare candidat.

Elisabeth JANVIER se porte également candidate car, très attachée à la parité, elle regrette qu'il n'y ait qu'une seule femme élue pour le moment.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	48
e. Majorité absolue	25

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE BARON René	37	Trente sept
JANVIER Elisabeth	11	Onze

René LE BARON a été proclamé cinquième vice-président et immédiatement installé.

René LE BARON remercie les élus pour leur confiance et est très heureux de travailler à nouveau avec Olivier BELLEC. Il souhaite fonctionner sous forme de groupe de travail tel qu'il a été fait lors de la précédente mandature sans guerre politique.

Antony LE BRAS félicite Olivier BELLEC pour son élection à la Présidence et demande à être rassuré sur la concertation qui a eu lieu entre les Maires. Il comprend que les Maires se soient réunis pour préparer le conseil communautaire et trouve normal qu'il y ait eu des concertations. Cependant, il espère que cette conférence des Maires s'est souciée de la parité, préoccupation de nombreux élus dans cette assemblée. Même si la parité n'est pas obligatoire dans cette instance et ne doit pas être recherchée à tout prix, il considère néanmoins important d'en tenir compte dans les postes à responsabilité. Il ajoute que cette parité a lieu au sein des conseils municipaux mais également pour les postes d'adjoints où il y a autant de femmes que d'hommes. Selon lui, l'exécutif de CCA ne doit pas faire exception et il serait surpris et déçu du contraire. Il n'y a pas de fatalité à ce que la parité ne soit pas respectée, mais il espère que le Président aura le courage politique de faire ce choix d'égalité.

Olivier BELLEC répond que le sujet de la parité a en effet été abordé lors de la conférence des Maires et précise que Catherine ESVANT est la seule femme Maire du territoire. Il invite les femmes à se présenter sur les postes de Vice-Présidente et, même s'il y a eu des discussions entre Maires, la proclamation des Vice-présidents se fait par élection démocratique de l'assemblée.

Antony LE BRAS répond que les Vices-Présidents peuvent être représentés par n'importe quel élu communautaire et pas forcément par les Maires. Il précise qu'il n'y a aucune obligation à ce qu'un Maire soit Vice-Président. Toujours inquiet, il demande à Olivier BELLEC s'il peut le rassurer.

Olivier BELLEC répond que ce n'est pas le Président qui va imposer un candidat ou une candidate mais qu'il s'agit d'une élection où chacun est libre de se présenter.

Antony LE BRAS insiste en précisant à nouveau que cette élection a été préparée par les Maires et que des candidats sont déjà prévus pour les postes de VP. Non rassuré, il espère donc qu'il n'y a pas que des hommes prévus à part Mme ESVANT.

Olivier BELLEC conclut en répondant à nouveau que l'élection est libre de la candidature tous et toutes.

▷ ÉLECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

M. Guy PAGNARD se présente au poste de 6^{ème} VP et rappelle qu'il était Vice-Président lors du précédent mandat, non maire de Saint-Yvi à ce moment. Les postes de Vice-Présidents sont des postes intéressants qui nécessitent selon lui un minimum d'expérience pour être au service de la collectivité. Il est en accord avec le souhait de parité, et acceptera si une femme était élue au poste où il se présente.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote

0

b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	41
e. Majorité absolue	21

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
PAGNARD Guy	41	Quarante et un

Guy PAGNARD a été proclamé sixième vice-président et immédiatement installé.

Guy PAGANRD remercie les élus et souhaite à chacun un excellent mandat au service du développement du territoire avec une équipe et commissions qui fonctionnent de manière aussi participative que possible. Il ajoute que sa conviction la plus forte en tant qu' élu est celle de faire avancer le territoire et il croit beaucoup en la coopération intercommunale.

▷ ÉLECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

M. Christian DAUTEL se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	2
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	46
e. Majorité absolue	24

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DAUTEL Christian	46	Quarante Six

Christian DAUTEL a été proclamé septième vice-président et immédiatement installé.

Christian DAUTEL remercie les élus pour cette nomination.

▷ ÉLECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

M. Gérard MARTIN et Mme Elisabeth JANVIER (pour les mêmes raisons que précédemment) présentent leurs candidatures.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	9

d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	39
e. Majorité absolue	20

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTIN Gérard	25	Vingt Cinq
JANVIER Elisabeth	13	Treize
GOURLAOUEN Yveline	1	Un

Gérard MARTIN a été proclamé huitième vice-président et immédiatement installé.
Gérard MARTIN remercie l'assemblée et indique qu'il est prêt à travailler pour l'agglomération auprès du Président et des élus pour ce nouveau mandat.

▷ ÉLECTION DU NEUVIÈME VICE-PRÉSIDENT

Mme Sonia MARREC, adjointe à la démocratie locale de Concarneau, se porte candidate à ce neuvième poste de VP. Mme Elisabeth JANVIER se porte également candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	45
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARREC Sonia	29	Vingt Neuf
JANVIER Elisabeth	16	Seize

Sonia MARREC a été proclamée neuvième vice-président et immédiatement installée.

Sonia MARREC remercie les élus pour son élection et Marc BIGOT pour sa confiance. Elle précise qu'elle était déjà élue communautaire lors du précédent mandat, et forte de cette expérience, elle souhaite s'investir davantage dans la vie du territoire auquel elle est énormément attachée.

**Vu le procès-verbal de l'élection des vice-présidents,
Vu les résultats du scrutin,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,**

Le Conseil Communautaire :

- Procède à ladite élection, au vu du procès-verbal de l'élection et des résultats du scrutin, ci-annexés,
- Proclame les conseillers communautaires suivants élus Vice-Présidents :

Vice-Président	Nom	Prénom
1er vice-président	BIGOT	MARC
2ème vice-président	ESVANT	CATHERINE
3ème vice-président	LOUSSOUARN	MICHEL
4ème vice-président	COTTEN	MICHEL
5ème vice-président	LE BARON	RENE
6ème vice-président	PAGNARD	GUY
7ème vice-président	DAUTEL	CHRISTIAN
8ème vice-président	MARTIN	GERARD
9ème vice-président	MAREC	SONIA

- ▶ Déclare les Vice-Présidents immédiatement installés.

5. CHARTE DE L'ÉLU LOCAL – ANNEXE A ET B

Olivier BELLEC expose que la Loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président et des Vice-Présidents, le nouveau Président donne lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le Président doit remettre aux conseillers communautaire une copie de cette charte et les dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat.

- ▶ **Les membres du conseil communautaire prennent connaissance de la Charte de l'élu local et des engagements afférents :**
 1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
 2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
 3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
 4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
 5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
 6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
 7. Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

- ▶ **Les membres du conseil communautaire prennent connaissance des dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat.**

6. DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DE BUREAU ET DE SA COMPOSITION

M. Olivier BELLEC expose que l'article 6 des statuts de CCA dispose que « le bureau communautaire est composé et fonctionne conformément à l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales », lequel dispose que « le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ».

Le bureau est composé au moins du Président et des Vice-Présidents, élus dans le cadre des délibérations précédentes. Le nombre des « autres membres du bureau » n'est pas encadré par la Loi.

Durant les mandats précédents, il était composé de 15 membres avec droit de vote, répartis comme suit :

- 5 membres pour Concarneau,
- 2 membres pour Trégunc et Rosporden,
- 1 membre pour les autres communes.

La conférence des Maires réunie le 30 juin 2020 propose de conserver cette composition du bureau.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Ayant entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

A 48 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le Conseil Communautaire :

- ▶ **Détermine le nombre des autres membres du bureau et leur répartition par commune, la proposition étant la suivante :**
 - 5 membres pour Concarneau,
 - 2 membres pour Trégunc et Rosporden,
 - 1 membre pour les autres communes.
- ▶ **Précise que chaque Maire, conseiller communautaire, qui ne serait pas Vice-Président sera membre de droit du bureau, sans droit de vote (disposition mise en place au précédent mandat).**
- ▶ **Décide qu'en cas d'absence, un membre du bureau pourra se faire remplacer par un conseiller communautaire de la même commune non membre du bureau. Toutefois, ce dernier ne disposera pas du droit de vote (disposition mise en place au précédent mandat).**

7. ELECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

M. Olivier BELLEC expose que suite à la délibération 20200709_05, il convient de procéder à l'élection des autres membres du bureau.

Ceux-ci sont élus au scrutin secret « dans les conditions précisées par la communauté ». A défaut de précision, ce qui est le cas pour CCA (ni les statuts, ni le règlement intérieur en vigueur, ni aucun autre document ne mentionne de modalités particulières pour l'élection des membres du bureau), l'élection s'opère au scrutin uninominal à bulletin secret.

Si le conseil communautaire souhaite un autre mode d'élection (scrutin de liste), il convient qu'il le décide par délibération à l'unanimité.

Le bureau étant constitué du Président (1), des Vice-Présidents (9), et au vu de la délibération 20200709_05 fixant à 15 le nombre total d'élus, il convient d'élire 5 autres membres du bureau en respectant la règle de l'origine géographique des membres, à savoir :

- 5 membres pour Concarneau,
- 2 membres pour Trégunc et Rosporden,
- 1 membre pour les autres communes.

Les 5 postes des autres membres du bureau seront ouverts aux candidats des communes dont le nombre de postes pourvus via l'élection du Président et des Vice-Présidents n'est pas atteint.

▷ PREMIER AUTRE MEMBRE DU BUREAU

M. Quentin LE GAILLARD et Mme Elisabeth JANVIER se portent candidats.

Résultats du premier tour de scrutin

<i>a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>0</i>
<i>b. Nombre de votants (bulletins déposés)</i>	<i>48</i>
<i>c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)</i>	<i>4</i>
<i>d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]</i>	<i>44</i>
<i>e. Majorité absolue</i>	<i>23</i>

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
LE GAILLARD Quentin	25	Vingt cinq
JANVIER Elisabeth	19	Dix neuf

M. Quentin LE GAILLARD se portant candidat, M. Michel LOUSSOUARN a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L.2121-15 du CGCT) afin de d'intégrer le bureau de vote.

M. Quentin LE GAILLARD a été proclamée 1^{er} membre du bureau et immédiatement installé.

Elisabeth JANVIER s'exprime en indiquant qu'elle se bat depuis des années pour le droit des femmes et trouve honteux que dès lors que la parité n'est pas imposée, elle n'est pas mise en place.

▷ DEUXIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Mme Annick MARTIN, Mme Julie DUPUY et Mme Nathalie RENAULT se portent candidates.

M. Quentin LE GAILLARD reprend sa place se secrétaire séance et réintègre le bureau de vote.

Résultats du premier tour de scrutin

<i>a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote</i>	<i>0</i>
<i>b. Nombre de votants (bulletins déposés)</i>	<i>48</i>
<i>c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)</i>	<i>4</i>
<i>d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]</i>	<i>44</i>
<i>e. Majorité absolue</i>	<i>23</i>

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTIN Annick	22	Vingt deux
DUPUY Julie	13	Treize
RENAULT Nathalie	9	Neuf

Pour le second tour de scrutin, Mme Nathalie RENAULT retire sa candidature. Mme Annick MARTIN et Mme Julie DUPUY maintiennent leur candidature.

Résultats du second tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	44
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
MARTIN Annick	27	Vingt sept
DUPUY Julie	17	Dix Sept

Mme Annick MARTIN a été proclamée deuxième membre du bureau et immédiatement installée.

▷ TROISIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Mme Elisabeth JANVIER, Mme Valérie GUILLOU et Mme Nathalie RENAULT se déclare candidates.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	45
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
JANVIER Elisabeth	12	Douze
GUILLOU Valérie	22	Vingt deux
RENAULT Nathalie	11	Onze

Les trois candidates maintiennent leur candidature.

Résultats du second tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	42
e. Majorité absolue	22

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GUILLOU Valérie	23	Vingt trois
JANVIER Elisabeth	12	Douze
RENAULT Nathalie	7	Sept

Mme Valérie GUILLOU a été proclamée troisième membre du bureau et immédiatement installée.

▷ QUATRIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU

M. Jacques RANNOU se déclare candidat.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	10
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	36
e. Majorité absolue	20

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
RANNOU Jacques	36	Trente six
LE MOAL Karen	1	Un
LOUSSOUARN Michel	1	Un

M. Jacques RANNOU a été proclamé quatrième membre du bureau et immédiatement installé.

▷ CINQUIEME AUTRE MEMBRE DU BUREAU

Mme Sonia DOUX-BETHUIS se déclare candidate.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (bulletins déposés)	48
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages exprimés [b - c]	45
e. Majorité absolue	23

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
DOUX BETHUIS Sonia	45	Quarante cinq

Mme Sonia DOUX BETHUIS a été proclamée cinquième membre du bureau et immédiatement installée.

**Vu le procès-verbal de l'élection,
Vu les résultats du scrutin,
Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés,**

Le Conseil Communautaire :

- ▶ Décide d'appliquer le scrutin uninominal pour procéder à l'élection des autres membres du bureau,
- ▶ Procède à ladite élection, au vu du procès-verbal de l'élection et des résultats du scrutin, ci-annexé,
- ▶ Proclame élus et immédiatement installés les autres membres du bureau :

Membre du bureau	Nom	Prénom	Commune
1 ^{er} membre du bureau	LE GAILLARD	QUENTIN	CONCARNEAU
2 ^{ème} membre du bureau	MARTIN	ANNICK	CONCARNEAU
3 ^{ème} membre du bureau	GUILLOU	VALERIE	CONCARNEAU
4 ^{ème} membre du bureau	RANNOU	JACQUES	ROSPORDEN
5 ^{ème} membre du bureau	DOUX BETHUIS	SONIA	TREGUNC

Olivier BELLEC invite les membres du bureau nouvellement élus à se réunir mercredi 15 juillet à 14h à l'hôtel d'agglomération pour la première réunion du bureau.

8. DETERMINATION DES MODALITES DE COMPOSITION DES COMMISSIONS ET D'ASSOCIATION EVENTUELLE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

M. Olivier BELLEC expose qu'en vertu de l'article L 2121-22 du Code général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire peut former, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale. C'est pourquoi il est proposé, comme lors du précédent mandat, de permettre l'accès à chaque commission à tous les élus communautaires.

La conférence des Maires réunie le 30 juin 2020 propose les commissions suivantes :

PROPOSITION DE COMMISSIONS
Environnement, Déchets, Développement Durable et Transitions
Economie, Tourisme
Culture, Communication, Multimédia
Mobilités et Déplacements
Cohésion Sociale, Santé, Politique de la Ville et Participation Citoyenne, Habitat
Finances, Stratégie et Prospective Financière, Ressources Humaines, Marchés Publics, Mutualisation des Services, Gestion des Equipements non rattachés à une compétence

Il est précisé qu'à CCA, le règlement intérieur 2014-2020 (encore en vigueur tant que le nouveau n'est pas adopté) stipule que les affaires soumises au conseil communautaire sont préalablement instruites par une ou plusieurs commissions, sauf dans 2 cas :

- lorsqu'il n'existe pas de commission afférente à l'objet de l'affaire,
- en cas d'urgence et de force majeure, le conseil communautaire peut, après en avoir décidé à la majorité absolue, examiner directement une affaire sans une étude préalable en commission.

Il est également précisé que depuis la loi de proximité de décembre 2019, l'EPCI doit adresser à tous les conseillers municipaux, non membres du conseil de l'EPCI, les copies des convocations aux conseils communautaires (et bureau communautaire si délégation + note de synthèse et compte rendu de ces réunions dans un délai d'un mois). Ils sont également destinataires du ROB, du rapport d'activités et des avis émis par la conférence des Maires. Ces documents sont transmis ou mis à disposition de manière dématérialisés et consultables en mairie.

Ces dispositions seront intégrées au règlement intérieur des instances de CCA.

Les modalités d'association des conseillers municipaux aux commissions de CCA seront déterminées lors d'un conseil communautaire ultérieur.

Guy PAGNARD rappelle que lors du mandat dernier, 26 conseillers communautaires étaient intéressés pour participer au conseil d'exploitation. Il précise qu'il n'y a aucune obligation à ce que le nombre soit maintenu à 26 car c'est au libre choix des élus. Cependant, il attire l'attention sur le fait qu'un quorum est obligatoire pour la tenue de ce conseil d'exploitation (Service Public Industriel et Commercial) ce qui n'est pas le cas des autres commissions.

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 45 voix pour, 3 voix contre (E. JANVIER, T. LE BON, J. DUPUY), 0 abstention,

Le Conseil Communautaire :

- ▶ **Décide de créer des commissions thématiques suivantes pour instruire les affaires relevant des compétences de CCA :**
 - Environnement, Déchets, Développement Durable et Transitions
 - Economie, Tourisme
 - Culture, Communication, Multimédia
 - Mobilités et Déplacements
 - Cohésion Sociale, Santé, Politique de la Ville et Participation Citoyenne, Habitat
 - Finances, Stratégie et Prospective Financière, Ressources Humaines, Marchés Publics, Mutualisation des Services, Gestion des Equipements non rattachés à une compétence
 - Aménagement et Transitions Numériques
 - Conseil d'exploitation Eau potable, Assainissement et Politique de l'Eau
- ▶ **Valide les règles de composition des commissions sus visées.**

9. DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

M. Olivier BELLEC expose que l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil communautaire de déléguer une partie de ses attributions au Président, aux Vice-Présidents et au bureau. Certaines matières ne peuvent toutefois faire l'objet d'aucune délégation. Il s'agit :

1. Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
2. De l'approbation du compte administratif ;
3. Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
4. Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
5. De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
6. De la délégation de la gestion d'un service public ;
7. Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville ».

Il s'agit de délégations de pouvoir : le conseil communautaire, s'il délègue certaines décisions, ne peut plus intervenir dans les matières déléguées, sauf à revoir la délibération institutive des dites délégations. Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. La délibération globale sur les délégations sera proposée lors du conseil communautaire du 23 juillet.

Cependant, et afin de garantir une continuité du service public, il est proposé au conseil communautaire, dès cette première séance du mandat, de déléguer les pouvoirs suivants au Président :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts.
- Intenter au nom de la communauté les actions en justice ou de défendre la communauté dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil communautaire.
Ces deux délégations sont proposées afin de permettre au Président la réactivité nécessaire au traitement de contentieux en cours.
- Procéder au recrutement d'agents non titulaires pour faire face aux accroissements temporaires d'activité et au remplacement du personnel permanent, dans les conditions fixées par les articles 3 et 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et signer les actes afférents.
Cette délégation est indispensable au bon fonctionnement de certains services (collecte, musées, espaces aquatiques, ...) qui doivent avoir une réactivité importante en cas d'absence d'agents, afin d'assurer la continuité du service public.
- Procéder au recrutement d'agents non titulaires pour pourvoir au remplacement de personnels permanents, dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la Loi du 26 janvier 1984.
Cette délégation est nécessaire pour pourvoir au remplacement d'agents momentanément indisponibles du fait d'une absence pour congé maladie ou maternité.

**Ayant entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,**

A 48 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Le Conseil Communautaire :

- ▶ **Adopte les délégations proposées ci-dessus.**

10. INFORMATION SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Olivier BELLEC informe l'assemblée des décisions prises par le Président en vertu de ses délégations entre pour les mois passés.

- ▶ **Décisions prises par le Président en vertu des délégations que le conseil communautaire lui a confiées en vertu de l'article L 5211-10 du Code général des Collectivités Territoriales, par délibérations des 25 février 2016 et 5 juillet 2018 : [code couleur](#)**

- ▷ Décisions prises par le président en vertu de l'article 11 de la loi d'urgence n°2020-290 du 23 mars 2020 et de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 : **code couleur**

DECISIONS BILATERALES - CONTRATS ET CONVENTIONS							
Pôle	Société / cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat initial	Montant HT	Code
COHESION SOCIALE ET CULTURE	Ville de Rosporden, crèche Bisounours, centre social Chemin de faire, Ecoles maternelles publiques de Rosporden	Conventions des actions passerelles des structures de la petite enfance vers les écoles de Rosporden	1 an	01/01/2020	31/12/2020	0	
	La Bidu'Lab	Convention programme d'action culturelle	1 jour	24/04/2020	24/04/2020	130€ + Frais de transport	
	Conseil Départemental du Finistère	Dans le cadre du Festival livre et mer	6 ans	17/02/2020	16/02/2026		
	Patrick Pasques	Exposition "un monde de papier"	8 mois 1/2	14/01/2020	30/09/2020	1 500 €	
	La Bidu'Lab	Convention programme d'action culturelle	1 jour	17/07/2020	17/07/2020	110 € + 20 € de transport	
	Bagad BRO Konk Kerne	Convention ateliers de musique trad, Médiathèque de Melgven	10 mois	12/09/2019	26/06/2020	0 €	
	Bagad BRO Konk Kerne	Convention ateliers de musique trad, Médiathèque de Névez	10 mois	12/09/2020	26/06/2020	0 €	
Laetitia DEVERNAY	Exposition "danse de la mer" + atelier "mobile de la mer" - Médiathèque de Pont Aven, Elliant et Tourc'h	1 mois	30/09/2020	30/10/2020	1 891,96 €		
MUSEES	Claude Allemand/Ville de Roanne	Contrat ayant pour objet le commissariat scientifique de l'exposition « Jean PUY / Ambroise VOLLARD, un Fauve et son marchand » présentée au Musée de Pont-Aven du 13 juin au 22 novembre 2020 puis au musée Joseph Déchelette de Roanne du 12 décembre 2020 au 12 avril 2021	13 mois	nov-19	déc-20	3 400 €	
	Claude Allemand	Contrat de cession de droits d'auteur pour la rédaction de textes pour le catalogue de l'exposition « Jean PUY / Ambroise VOLLARD, un Fauve et son marchand »	2 ans	1er/03/20	1er /03/22	600 €	
	Eric Moinet / Ville de Roanne	Contrat ayant pour objet le commissariat scientifique de l'exposition « Jean PUY / Ambroise VOLLARD, un Fauve et son marchand » présentée au Musée de Pont-Aven du 13 juin au 22 novembre 2020 puis au musée Joseph Déchelette de Roanne du 12 décembre 2020 au 12 avril 2021	13 mois	nov-19	déc-20	1 900 €	
	Eric Moinet	Contrat de cession de droits d'auteur pour la rédaction de textes pour le catalogue de l'exposition « Jean PUY / Ambroise VOLLARD, un Fauve et son marchand »	2 ans	1er/03/20	1er/03/22	600 €	
	Jean-Paul Morel	Contrat de cession de droits d'auteur pour la rédaction de textes pour le catalogue de l'exposition « Jean PUY / Ambroise VOLLARD, un Fauve et son marchand »	2 ans	1er/03/20	1er/03/22	600 €	
	Collège St Michel de Rosporden	Accueil de l'exposition itinérante du Musée de Pont-Aven	3 mois	13/01/2020	31/03/2020	0 €	
	Ifremer / Philippe Gouletquer	Conférence "Un océan de promesses : cette mer qui nourrit, soigne, fournit l'énergie.	1 jour	27/02/2020	27/02/2020	300 €	
ENVIRONNEMENT	ECO - TLC (textiles d'habillement chaussures)	Convention type afin de bénéficier du soutien financier d'Eco TLC	2 ans	01/01/2020	31/12/2022	7500 € par an (recettes)	

DECISIONS UNILATERALES		
	Objet	Code
20200206_01	Intégration de 3 nouvelles œuvres et partition dans l'inventaire du Musée de Pont Aven	
20200218_02	Modification de la régie de recettes pour les médiathèques communautaires : mode d'encaissement des recettes	
20200218_03	Modification de la sous régie de la médiathèque de Tourc'h : mode d'encaissement des recettes	
20200218_04	Modification de la sous régie de la médiathèque de Melgven : mode d'encaissement des recettes	
20200218_05	Modification de la sous régie de la médiathèque de Trégunc : mode d'encaissement des recettes	
20200218_06	Modification de la sous régie de la médiathèque de Pont Aven : mode d'encaissement des recettes	
20200218_07	Modification de la sous régie de la médiathèque de Névez : mode d'encaissement des recettes	
20200218_08	Modification de la sous régie de la médiathèque de Elliant : mode d'encaissement des recettes	
20200218_09	Modification de la sous régie de la médiathèque de Saint Yvi : mode d'encaissement des recettes	
20200410_10	Demande de subvention pour les travaux d'entretien de la façade du Musée de la Pêche inscrite aux Monuments Historiques	
20200410_11	Demande de subvention de fonctionnement auprès de la DRAC pour 2020, pour les Musées de CCA	
20200511_12	Convention d'accès au bouquet de services numériques pour les membres de Mégalis Bretagne	
20200512_13	Participation de CCA au Fonds de résistance Bretagne dans le cadre du COVID-19	
20200512_14	Convention d'avance remboursable avec la commune de Rosporden pour l'acquisition de masques	
20200525_15	Convention de groupement de commandes pour les acquisitions de consommables de fixation, maintenance, outillage	
20200525_16	Convention de groupement de commandes pour les acquisitions de fournitures de quincaillerie et serrurerie	
20200525_17	Convention de groupement de commandes pour l'acquisition de papier d'impression	
20200604_18	Modification de la régie de recettes du Musée de Pont Aven : mode d'encaissement des recettes	
20200604_19	Modification de la régie de recettes du Musée de la pêche : mode d'encaissement des recettes	
20200611_20	Report de paiement d'échéance d'avance remboursable : société civile de construction vente du Vidie	
20200411_21	Remboursement des activités et entrées des espaces aquatiques	
20200611_22	Exonération de loyers de l'entreprise Rozhel à Tourc'h	
20200411_22	Exonération de redevances des occupants de l'espace de coworking de la pépinière de Colguen à Concarneau	
20200611_24	Exonération de redevances pour les titulaires d'une convention d'occupation précaire à la pépinière de Colguen à Concarneau	
20200411_25	Modification de l'échéancier de remboursement d'une avance remboursable BOSSER	
20200611_26	Modification de l'échéancier de remboursement d'une avance remboursable COURTIN	
20200411_27	Modification de l'échéancier de remboursement d'une avance remboursable JB OCEANE	
20200611_28	Modification de l'échéancier de remboursement d'une avance remboursable LE ROUX	
20200411_29	Modification de l'échéancier de remboursement d'une avance remboursable INOROPE	
20200611_30	Modification de l'échéancier de remboursement d'une avance remboursable MAKURAZAKI	
20200616_31	Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un instructeur des droits des sols auprès de la ville de Rosporden	
20200616_32	Modification de l'échéancier de remboursement d'une avance remboursable SOCOREX	
20200626_33	Exonération de tous les établissements collectés par CCA de la redevance spéciale (du 16 mars au 1er juillet 2020)	

DECISIONS MARCHES PUBLICS – Marchés en procédure adaptée									
Pôle	Société cocontractant /	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat initial	Montant HT	Numéro	Code	
MUS EES	MORIN	Scénographie Jean Puy	9 MOIS	14/02/2020	13/11/2020	48 000,00 €	19-05-09		
COM M.	UNION SPORTIVE DE TREGUNC	Prestations communications	16 MOIS	06/03/2020	30/06/2021	5 000 € TTC	20-21-01		
TRANSPORT	EUROVIA MARC	Travaux d'aménagement du PEM de Rosporden : Lot 1 VRD - Gros œuvre	20 MOIS	10/03/2020	09/11/2021	1 270 632,50 €	19-12-04		
	TRAOUEN	Travaux d'aménagement du PEM de Rosporden : Lot 2 réseaux	20 MOIS	10/03/2020	09/11/2021	459 745 €	19-12-05		
	ATLANTIC PAYSAGES	Travaux d'aménagement du PEM de Rosporden : Lot 3 - Espaces verts - mobilier urbain	20 MOIS	10/03/2020	09/11/2021	240 000,00 €	19-12-06		
	DEMOLITION BRETAGNE SERVICE	Travaux de démolition PEM Lot 1	3 MOIS	10/03/2020	10/06/2020	76 370 €	19-12-02		
	SEBACO	2nde relance Démolition PEM - Lot 2 : Gros œuvre Ravalement	3 MOIS	06/04/2020	06/07/2020	117 672,80 €	20-12-02		
EAU ASSAINISSEMENT	ALTEREO	Schéma directeur eau potable sur le territoire de CCA	14 MOIS	10/03/2020	10/05/2021	99 710 €	19-22-18		
	JEAN ROHOU	Travaux d'aménagement des anciennes lagunes de Melgven lot 1	9 MOIS	13/03/2020	12/12/2020	229 891,30 €	19-22-22		
	GOLFE BOIS CREATION	Travaux d'aménagement des anciennes lagunes de Melgven lot 2	12 MOIS	13/03/2020	12/03/2021	80 822 €	19-22-23		

	A3 PAYSAGE	Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la traversée du bourg de Tourc'h, et les travaux de réseaux d'eau potable, d'assainissement collectif et d'eaux pluviales (GC CCA - Commune de Tourc'h)	36 MOIS TF 24 MOIS TO	13/03/2020	12/03/2023	95 100 €	19-22-27	
EAU ASSAINISSEMENT	ARTELIA	Marché complémentaire à la maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'extension des réseaux d'assainissement eaux usées de Névez - Réalisation d'une évaluation environnementale du projet d'assainissement	8 SEMAINES	13/05/2020	12/07/2020	28 100 €	19-22-28	
BATIMENT	ASCORIA BODEMER AUTO	Acquisition d'un véhicule utilitaire	3 MOIS	14/02/2020	13/05/2020	22 125,94 €	19-18-45	
	SEBACO	Réaménagement de la médiathèque de Névez Lot 1 peinture (relance)	6 MOIS	11/03/2020	11/09/2020	7 918,11 €	19-18-68	
	SPIE	Réaménagement de la médiathèque de Névez Lot 2 Menuiserie extérieure/intérieure (relance)	6 MOIS	10/03/2020	10/09/2020	39 867,47 €	19-18-69	
	LAUTECH	Réaménagement de la médiathèque de Névez Lot 3 VMC (relance)	6 MOIS	10/03/2020	10/09/2020	6 495,41 €	19-18-70	
	BELLOCQ	Travaux de clôtures et de portail sur divers sites du service Eau et Assainissement	3 MOIS	13/03/2020	13/06/2020	27 745 €	19-18-60	
	ENO ARCHITECTES	Mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une salle de gymnastique au Porzou à Concarneau	33 MOIS	12/03/2020	12/12/2022	120 000 €	19-18-67	
	JO SIMON	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h - Lot n°1: Terrassements - VRD - Aménagements extérieurs	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	58 656,71 €	19-18-15	
	BATISOLE	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h - Lot n°2: Gros Œuvre	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	185 581,99 €	19-18-16	
	BATISOLE	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h (RELANCE) - Lot n°3: Double mur à parement extérieur en brique	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	31 000,00 €	19-18-61	
	MCA SCOP	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE DE TOURC'H - Lot n°4: Charpente bois	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	51 723,65 €	19-18-18	
	ARNOLD MIROITERIE	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE DE TOURC'H - Lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	82 569,50 €	19-18-20	
	CELT ETANCH	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h (RELANCE) - Lot n°5 : Couverture et bardage acier - étanchéité	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	122 869,92 €	19-18-62	
	LE LOUP	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h - Lot n°7 : Menuiseries intérieures bois	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	15 858,56 €	19-18-21	
	ATELIER ST JACQUES	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h (RELANCE) - Lot n°8 : Agencement	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	43 869,92 €	19-18-63	
	SOPLAC EUPHONIE	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h (RELANCE) - Lot n°9 : Cloisons sèches - isolation	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	77 845,11 €	19-18-64	
LE GALL	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h - Lot n°10 : Plafonds suspendus	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	32 000 €	19-18-24		
SAINT EVARZEC	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h - Lot n°11 : Revêtements des sols - faïence	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	38 000 €	19-18-25		

	PRC	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h - Lot n°12 : Peinture	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	15 531,23 €	19-18-26	
	DOUBLET SA	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h - Lot n°13 : Tribune télescopique	15 MOIS	20/03/2020	20/06/2021	47 451 €	19-18-27	
	KERJEAN	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h - Lot n°14 : CVC - Plomberie Sanitaire	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	64 259,36 €	19-18-28	
	LAUTECH	Travaux de construction de la Médiathèque de Tourc'h (RELANCE) - Lot n°15 : Electricité	15 MOIS	13/03/2020	13/06/2021	92 217,27 €	19-18-65	
ENVIRONNEMENT	FARAGO	Accord-cadre pour la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire de CCA	1 AN +2 ANS	27/03/2020	09/04/2023	MAXI 60 000 €	20-13-01	

11. DATE DU PROCHAIN BUREAU ET CONSEIL COMMUNAUTAIRE

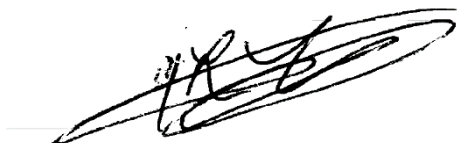
Olivier BELLEC fait part des prochaines instances de CCA :

BUREAU COMMUNAUTAIRE	CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Mardi 15 juillet 2020 à 14h - Hôtel d'Agglomération	Jeudi 23 juillet 2020 à 17h30 - CAC Concarneau

Olivier BELLEC remercie l'assemblée et se dit très enthousiaste de travailler avec chacun et chacune des élu.e.s. Il fait part de son envie d'agir, d'expérimenter, d'innover et de travailler de façon décloisonnée. Il précise que l'objectif de son engagement est de servir les habitants et le territoire. Il y aura sans doute des difficultés qu'il faudra surmonter, il faudra certainement prioriser certains projets mais il souhaite co-construire ensemble en faveur du territoire.

Séance levée à 22h30

Le secrétaire de séance,
Quentin LE GAILLARD



Le Président,
Olivier BELLEC

